

## GERER EFFICACEMENT UNE OPERATION IMPORT

MAJ 01/2024

### DATE

**Jeudi 5 septembre 2024**  
CCI Marne Ardennes  
18 A avenue Georges Corneau  
08800 CHARLEVILLE MEZIERES

### PUBLIC

Responsables Achats, Logistiques,  
Comptables et Financiers

### PREREQUIS

Aucun

### INTERVENANT

Expert en logistique internationale et  
douane.

### DUREE

1 jour (7 heures)

### TARIF

520 € net/ personne  
Limité à 10 participants

### MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Alternance d'applications et  
d'apports théoriques. Interactivité  
recherchée, échanges, retours  
d'expériences. Remise d'un support  
pédagogique.

### SUIVI & EVALUATION

Quizz d'auto-évaluation pré et post  
formation pour évaluer les  
compétences acquises

Attestation de formation remise à  
chaque participant.

### OBJECTIF

- Sécuriser et optimiser les flux physiques (transports), douaniers, (DAU IM / H1), fiscaux (TVA douanière et CA3) des sociétés impliquées dans les flux internationaux

### PROGRAMME (INTEGRANT MODIFICATIONS DU CDU 2016 ET ICS 2 EN 2024)

#### 1 - Distinction entre flux extra et intracommunautaires :

- Export / Expédition (extra)
- Import / Introduction (Intra)

#### 2 - Procédure import (DAU)

*Maîtriser les aspects douaniers (DAU IM /B1 et H1) et procédures de dédouanement à l'export, déclaratifs (CA3/IE) statistiques / EMEBI et fiscaux (TVA / ERTVA)*

- Recours à un Représentant en Douanes Enregistré (RDE) (Art 18 du CDU)
- Dédouanement import : placement des marchandises sous un régime douanier
  - ☞ Déclaration en douane de type IM4/IMA (DAU) (Groupe 11 H1)
  - ☞ ENS : Entry Summary Declaration
  - ☞ 2024 : PLACI : Preloading Advance Cargo Information (ICS2)
  - ☞ Portail européen partagé (STI : Shared Trader Interface)
  - ☞ Données réduites pour l'OEA et notification de contrôle à l'OEA
  - ☞ Entrepôt temporaire (90 jours CDU)
  - ☞ Risque A : LOAD/NO-LOAD, D : accord pour dédouanement
- Procédures de droit commun (régime 40 00)
  - ☞ MLP (Mise en Libre Pratique et Droits de douanes) et MAC
  - ☞ Les procédures simplifiées et accélérées
  - ☞ Les outils RITA, Access2Markets, GAMMA
- Les régimes douaniers économiques pour optimiser les besoins en fonds de roulement (BFR et TVA douanières)
  - ☞ AI2 et achat en franchise
  - ☞ Régime 42 pour réexpédition dans un autre Etat Membre (EM)
  - ☞ EMEBI : régime quasi-import (Régime 29 Transaction 71)
  - ☞ Transformation : Perfectionnement actif (255 CDU), passif, TSD
  - ☞ Réductions ou suppressions de droits de douanes pour l'importation de matières ou composants non ou peu disponibles dans l'UE(contingents tarifaires et suspensions autonomes : case 36 DAU et préférence 110 ou 115)
  - ☞ Les régimes de transit (art 226 CDU), (NSTI), carnet ATA, TIR T1, T2, T2L, T2LF (maritime), COM, EUR1, EUR-MED, ATR, AI2, DV1

#### 3 - Maîtriser les CONCEPTS et OUTILS fondamentaux des procédures douanières

- **Origine** : bénéficiaire de droit de douane réduits ou d'exemption totale
  - ☞ Règles complexes du cumul d'ORIGINE (art 60 CDU) : documents EUR1, DOF (Déclaration d'Origin sur Facture) et statut d'Exportateur Agréé (EA), RCO (Art 33 CDU) (extension de la demande du statut d'EE)
  - ☞ FORM A et pays SPG / SPG + et statut d'Exportateur Enregistré

- **Nomenclature** : bénéficiaire de droits de douane réduits, grâce à une nomenclature correcte (Convention SH, NC8, TRIC, NDP) et RTC
- **Valeur en douane** : bien connaître l'accise des droits de douane et de la TVA
  - ☞ Valeur transactionnelle (Art 71 CDU)
  - ☞ Méthodes secondaires de détermination de la valeur en douane
- Mise en Libre Pratique (MLP) et Mise A la Consommation (MAC)
  - ☞ Fait générateur et exigibilité de la TVA douanières : Régime d'Autoliquidation obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### 4 - Maîtrise de la chaîne logistique

- Les intervenants : Commissaires de transports, RDE, Transitaires
- Les documents : factures, listes colisage, lettres de voiture, LTA, connaissance, FCR, manifeste ...
- Critères de choix des règles Incoterms®2020 les mieux adaptées selon les clients et les destinations pour maîtriser la douanes (obligations A2/B2). Dangers du DDP

#### 5 - Prestations de services : Maîtrise de la TVA par le preneur

- **Les textes**
  - ☞ Directive TVA 2066/112/CE du 28 11 2006 et Paquet TVA 2020
  - ☞ Règles Générale : 259-A-1 Autoliquidation de la TVA des prestations de service par le preneur
  - ☞ Régimes dérogatoires : facturation avec TVA du pays du preneur
- Objectifs pour le B2B (preneur assujetti)
- Nouvelle territorialité de la TVA pour les services
  - ☞ Rappel des règles applicables jusqu'au 31 décembre 2009
  - ☞ Nouvelles règles.
- Nouvelles obligations – rédaction d'une DES
- Nouvelles mentions sur factures
- Nouvelles lignes sur CA3
- Nouveaux process pour la récupération de la TVA
- TVA propre aux métiers de la chaîne logistique
- Prestataire établi dans les DOM

#### POUR ALLER PLUS LOIN...

CCI International Grand Est propose un accompagnement personnalisé de votre projet de développement à l'international au travers d'un conseil individualisé ou par le biais d'autres formations (inter ou intra entreprise) qui vous permettront d'améliorer vos performances à l'international.